

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal du Village de Warden tenue le mercredi 17 janvier 2024, à 18h15, à la mairie du Village de Warden sise au 172, rue Principale à Warden.

Présences : Monsieur Philip Tétrault, maire
Monsieur Serge Blanchard, conseiller, poste numéro 1
Madame Normande Hébert, conseillère, poste numéro 2
Madame Barbara Talbot, conseillère, poste numéro 4
Monsieur Martin Labrecque, conseiller, poste numéro 5
Monsieur Bruno Delorme, conseiller, poste numéro 6

Absent :
Monsieur Guillaume Camille, conseiller, poste numéro 3

Le conseil formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Philip Tétrault

Était également présent : Monsieur Robert Désilets
Directeur général et greffier-trésorier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 18h15, monsieur le maire, Philip Tétrault déclare la séance ouverte

2. Adoption de l'ordre du jour ;

2024-01-011 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

Sur une proposition de : Monsieur Martin Labrecque
appuyée par : Monsieur Serge Blanchard
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil de la municipalité du village de Warden accepte l'ordre du jour tel que présenté;

ADOPTÉE

3. AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL

3.1 Adoption du rapport d'activité 2023, du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de la Haute-Yamaska;

2024-01-012 ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023, DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA;

ATTENDU QUE le directeur du service de sécurité incendie a soumis le rapport annuel d'activité de la municipalité du village de Warden quant au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska – Janvier 2024

ATTENDU QUE le directeur du service de sécurité incendie a déposé son rapport annuel d'activité traitant des actions locales relevant de la municipalité du village de Warden contenues au plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska;

ATTENDU QUE suivant l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, ce rapport annuel d'activité **pour l'exercice 2023** doit être adopté par résolution dans les trois mois de la fin de l'année financière;

ATTENDU QUE sa transmission au ministère de la Sécurité publique sera faite par la MRC de La Haute-Yamaska, dans le cadre de son rapport régional annuel d'activité, d'ici au 31 mars 2024, conformément aux directives du ministère;

Sur une proposition de : Madame Barbara Talbot
Appuyé par : Monsieur Bruno Delorme
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité du village de Warden adopte le rapport annuel d'activité du plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska relevant de la municipalité du village de Warden, daté de **janvier 2024**, conformément à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

QUE la municipalité du village de Warden confie le soin à la MRC de La Haute-Yamaska de procéder à sa transmission par son rapport régional annuel d'activité.

ADOPTÉE

3.2 Contre-Offre à la proposition d'achat de parcelles de terrain (partie de lot 3 987 815 et 3 988 542) présenté à la séance du conseil du 6 septembre dernier;

2024-01-013

CONTRE-OFFRE À LA PROPOSITION D'ACHAT DE PARCELLES DE TERRAIN (PARTIE DE LOT 3 987 815 ET 3 988 542) PRÉSENTÉ À LA SÉANCE DU CONSEIL DU 6 SEPTEMBRE DERNIER;

ATTENDU QUE la municipalité du village de Warden a accusé réception le 16 août 2023, d'une proposition d'achat de deux parcelles de terrain (partie de lot 3 987 815 et 3 988 542) appartenant à la municipalité;

ATTENDU QUE cette proposition d'achat a été présentée aux membres du conseil de la municipalité du village de Warden lors de la séance régulière du 6 septembre 2023;

ATTENDU QUE les membres du conseil de la municipalité du village de Warden lors de cette séance du 6 septembre 2023 en sont venus à un accord de **vendre une seule parcelle de terrain du lot 3 987 815 (parc Lucien Lacasse)** et de présenter une contre-offre à la proposition d'achat de parcelles de terrain reçu le 16 août 2023;

Sur une proposition de : Monsieur Serge Blanchard
Appuyé par : Monsieur Martin Labrecque
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la municipalité du village de Warden accepte et adopte **le document numéro 2024-01-18** comme document officiel de contre-offre à la proposition d'achat de deux parcelles de terrain (partie de lot 3 987 815 et 3 988 542) appartenant à la municipalité reçu le 16 août 2023;

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 18h24.

Adoptée ce 17 janvier 2024

Robert Désilets
Directeur général et
Greffier-trésorier

Philip Tétrault
maire